

# NOS ACQUIS SYNDICAUX

## [Covid-19]

17 avril 2020



### POUR PÉRENNISER L'ACTIVITÉ

- ✓ Reconnaissance du caractère prioritaire de l'agriculture et de l'ensemble de la chaîne alimentaire
- ✓ Garantie de la protection de tous : commandes groupées de masques de protection + maintien de l'approvisionnement en Equipements de Protection Individuelle (EPI) phytos
- ✓ Identification et maintien des activités prioritaires liées à la santé animale et aux activités vétérinaires
- ✓ Prise en charge par l'Etat + de 70 % du coût d'1 jour de remplacement pour les agriculteurs gardant leur(s) enfant(s) pour cause de fermeture des écoles
- ✓ Mise en place de la plateforme Wizifarm et lien avec l'ANEFA pour mettre en relation employeurs et employés
- ✓ Possibilité pour les salariés de cumuler activité partielle et contrat de travail pour inciter à aller travailler comme saisonnier agricole
- ✓ Maintien de la possibilité de recours à la main d'œuvre étrangère + prolongation des contrats pour les travailleurs étrangers déjà présents
- ✓ Mise en place de délais et de mesures afin de garantir les installations en cours



### POUR MAINTENIR LES DÉBOUCHÉS

- ✓ Réouverture des marchés grâce à la mise en place d'un protocole sanitaire  
**Réouverture de 30 marchés aveyronnais sur la quarantaine que compte habituellement le département. Nous poursuivons notre action pour la réouverture de tous les marchés.**
- ✓ Reconnaissance des plants potagers comme produits de première nécessité + vente de produits horticoles dans les jardinerias ayant un rayon animalerie
- ✓ Maintien de la vente à la ferme en drive
- ✓ Pression sur les Grandes et Moyennes Surfaces pour mettre en avant l'Origine France :
  - des fruits et légumes, en particulier ceux fortement concurrencés par les produits importés (fraises, asperges, salades...)
  - des produits dont la consommation est très liée à la période de Pâques (agneaux, chevreaux...)
  - de certaines filières très impactées par la fermeture de la RHD (fromages AOP, caille, canard, lapin...)



### POUR ASSOULIR LES CONTRAINTES

- ✓ Report de la date limite de déclaration PAC et du dépôt des clauses DPB au 15 juin sans pénalité pour les aides surfaciques
- ✓ Flexibilité européenne : augmenter les avances PAC à 70 % pour les aides du 1<sup>er</sup> pilier et 85 % pour les aides du 2<sup>nd</sup> pilier
- ✓ Signes de qualité : suite à l'arrêt des contrôles de certification, extension de certificats automatiques pour les agriculteurs sous SIQO et en bio + extension avec contrôle de documents pour ceux en attente de certification ou conversion bio ou souhaitant faire certifier des parcelles/animaux
- ✓ Actes notariés possibles par voie électronique
- ✓ ZNT : application des réductions de distances permises par les chartes dès le dépôt en préfecture  
**En Aveyron, dépôt du projet de la charte le 15 avril**
- ✓ Prolongation de deux mois des certiphytos et « des certificats de compétence du personnel des abattoirs », certificats de compétence concernant la protection des animaux qui arrivaient à échéance pendant la période de confinement
- ✓ Energies renouvelables : obtention de délais sur la mise en œuvre et les tarifs permettant la poursuite des projets de méthanisation, de production de biogaz ou d'électricité photovoltaïque



## POUR PASSER LE CAP

- ✓ **Reconnaissance des Chambres d'agriculture comme interlocuteur pour le plan gouvernemental d'aides aux entreprises et articulation avec les services emploi, économique et fiscal des FDSEA**
- ✓ **Aides aux entreprises faisant l'objet d'une interdiction d'accueil au public ou en fonction du chiffre d'affaires : fonds de solidarité**
  - Assouplissement des conditions d'éligibilité : baisse du CA de 50 % au lieu de 70 %
  - Non-imposition des aides financières à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu
  - Absence de cotisations et contributions sociales sur les aides financières
- ✓ **Portage par le Ministre de l'Agriculture des demandes de mesures de gestion de marché au niveau européen (stockage privé, régulation des volumes, distillation de crise et autres mesures exceptionnelles y compris pour les filières hors OCM unique)**
- ✓ **Portage au Ministre de la nécessité de plans spécifiques pour les secteurs les plus touchés (horticulture, ...)**
- ✓ **Mise en place par l'UE d'un régime d'aide d'Etat temporaire d'un plafond de 100 000 € pour les exploitations agricoles pour 2020 qui vient s'ajouter au plafond déjà existant pour les aides de Minimis**
- ✓ **Plan d'aide aux entreprises et de soutien à l'activité**
  - Report du paiement des cotisations sociales MSA
  - Report du paiement des acomptes d'impôts (IS, PAS)
  - Report de la date limite du dépôt des déclarations fiscales (IS, IR)
  - Remboursement anticipé des crédits d'impôts IS et TVA
  - Possibilité de verser un acompte forfaitaire de TVA
  - Suspension des mensualités en cotisation foncière des entreprises et taxe foncière
  - Remises d'impôts directs pour les entreprises en difficulté
  - Délais de paiement des dettes fiscales et sociales accordés par le Comité consultatif du secteur financier
  - Reports des paiements des factures d'eau, de gaz et d'électricité et des loyers
  - Accès au fonds de solidarité et aux prêts de trésorerie garantis par l'Etat
  - Activation des mesures de chômage partiel
  - Mobilisation du médiateur des entreprises
  - Mesures spécifiques aux procédures collectives



## POUR RELAYER L'INFORMATION

- ✓ **Participation à des réunions quotidiennes avec les ministres de l'Economie, de l'Agriculture et du Travail, hebdomadaire avec le Premier ministre et le Président de la République, pour relayer au quotidien les problèmes rencontrés par les agriculteurs et trouver des solutions adaptées**
- ✓ **Création d'un baromètre des filières en lien avec les Associations spécialisées pour disposer d'une information précise sur la situation des productions**
- ✓ **Mise en place d'une « Foire aux questions » pour répondre aux questions et cas pratiques rencontrés par les agriculteurs**
- ✓ **Conférence de presse hebdomadaire en Visio et sur les réseaux sociaux, réunions régionales hebdomadaires, tournée régionale dématérialisée avec la Présidente et le Secrétaire Général**
- ✓ **Campagne de communication #onvounourrit pour mettre en avant l'agriculture et le travail des agriculteurs malgré le confinement (Merci pour les 600 photos transmises !)**

# Comment l'Aveyron s'est organisé avec vous et pour vous !

## LIEN AVEC LES DIFFERENTS INTERLOCUTEURS



- ✓ Participation à des réunions régulières avec le CAF (Chambre d'agriculture, MSA, CER, FD COOP, RAGT, Crédit agricole, Groupama, FDSEA et JA) afin de faire le point sur la situation en Aveyron (à l'étude : un fonds d'aides pour les familles avec la MSA, un accompagnement dédié avec Groupama, accueil des producteurs locaux non référencés dans les magasins d'Unicor et Ragt)
- ✓ Contact régulier avec la DDT pour assurer la continuité des services (aides, DPB, Dossier sécheresse, autorisations d'exploiter etc..)
- ✓ Contact régulier avec les services de polices et gendarmerie.
- ✓ Mise en place de fiches : chantier agricole / travail en élevage
- ✓ La Profession agricole se mobilise pour maintenir les activités de vente en circuits courts en accompagnant la mise en relation producteurs et consommateurs (ouverture de certains rayons de supermarchés dédiés aux producteurs locaux, accompagnement des producteurs pour la mise en place de drive fermier, accompagnement des municipalités pour rouvrir les marchés).
- ✓ La profession agricole réalise un état des lieux de l'offre et de la demande sur le département afin de faciliter la vente des produits fermiers pour les producteurs et l'achat de produits locaux, de saison et de qualité pour les consommateurs.
- ✓ Participation aux négociations pour la mise en place du plan d'urgence Covid au Conseil Régional et Départemental.
- ✓ Mise en place d'actions locales pour limiter les baisses de production (ex : en ovins lait)



## LIEN AVEC LES ADHERENTS

- ✓ Permanence téléphonique pour les adhérents FDSEA et JA pour aider à remplir les dossiers PAC, les clauses DPB et répondre à toutes les questions en lien avec les mesures économiques, sociales ou fiscales liés au COVID
  - ✓ Réponse aux diverses sollicitations (différentes de celles que nous avons en situation « normale »)
  - ✓ Accompagnement PAC : mis en place d'une formation Télépac à distance gratuite
  - ✓ Mise en ligne sur les sites syndicaux des informations en lien avec la situation actuelle
  - ✓ Envoi d'une lettre aux adhérents tous les 15 jours
  - ✓ Réseaux sociaux
- «Le syndicat, c'est la force des adhérents, avec cette force tu ouvres une porte de propositions, tu y mets le pied et la porte ne se referme plus, mais elle continue de s'ouvrir» R. Lacombe*



**FDSEA 12 et JA 12, mobilisés à vos côtés : la défense de notre métier est notre priorité !**

